

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 31 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le 31 du mois de juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 25 juillet 2014.

Étaient présents : Mesdames BASTEL Fanny, BERTHOMME Suzette, DUBOIS Nathalie, FEVRE Céline, GERAUD Marie-Elisabeth, LARELLE Joëlle, Messieurs BOISSON Jackie, PAPOT Samuel, MADEIRA Claude, PEREZ Joaquim, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absent excusé : Monsieur COURBOULAY Vincent,

Présents : 10

Votants : 10

Invitée : Madame BERTHOU Chantal, secrétaire de Mairie

Madame FEVRE Céline a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 50

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune observation. Signature du Registre des Délibérations.

ORDRE DU JOUR**I - ECOLE - ACQUISITION MATERIEL**

⇒ Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler du matériel devenu obsolète et d'acquérir du mobilier de bureau suite aux travaux d'agrandissement de l'école, soit :

Divers Matériels	Fournisseurs	Désignations du matériel	Total TTC € maximum
<i>Informatique</i>	<i>Syndicat Informatique 17 - Saintes</i>	<i>2 PC</i>	<i>2.100</i>
<i>Mobilier</i>	<i>Ets Pichon - 42 La Talaudière</i>	<i>Tableau triptyque émaillé blanc</i>	<i>600</i>
	<i>Ets Bernard - 59 Tourcoing</i>	<i>4 Fauteuils gris</i>	<i>400</i>
		<i>4 Chaises grises</i>	<i>180</i>
		<i>Pendule quartz</i>	<i>25</i>
	<i>Dactylburo</i>	<i>Armoire orange</i>	<i>450</i>
		<i>Caisson orange</i>	<i>300</i>
		<i>Table blanche</i>	<i>450</i>

Les crédits sont inscrits à l'investissement - Opération 41 Matériel - Article 2183 -

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération 2014/57

II - MAIRIE - ACQUISITION

⇒ Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir divers matériel pour la Mairie et l'Eglise :

Fournisseurs	Désignations du matériel	Total TTC € maximum
<i>Ets Bernard - 59 Tourcoing</i>	<i>Pendule quartz, chariot ménage, presse et divers matériel</i>	<i>550</i>
<i>Dactyl Buro Office - 79 Niort</i>	<i>Tableau blanc PVC</i>	<i>40</i>

Les crédits sont inscrits à l'investissement - Opération 41 Matériel - Article 2183

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération 2014/58

III - SALLE DES FETES

⇒ Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis la réhabilitation de la salle des fêtes il n'y a aucun contrat de souscrit pour la maintenance du matériel (climatisation, centrale double flux, chauffage climatisation, ventilation). Or, pour activer les garanties il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien annuel. Il est décidé de demander plusieurs devis pour comparaison.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération 2014/59

IV - PERSONNEL

1) *Création d'un poste contractuel d'animateur territorial du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 :*

⇒ Madame le Maire expose à l'assemblée que la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée mentionne que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que les communes de moins de 1000 habitants peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois permanents sur la base de l'article 3-3,4°, dès lors que la création ou la suppression de l'emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Dans le cadre de la mise en place de la réforme des Rythmes Scolaires (TAP), Mme le Maire propose la création d'un emploi d'animateur, non titulaire, à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2014 et ce jusqu'au 31 août 2015. Le temps de travail hebdomadaire sera de 15h par semaine, lissé sur l'année civile (soit 17h hebdomadaires les semaines d'école et 10h30 les semaines de vacances scolaires). La présence sera indispensable les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h45 à 14h30, les mercredis des semaines paires de 11h45 à 13h. A cela il faudra rajouter les temps d'organisation, de rangement, de planification et d'évaluation à adapter selon les journées. Les congés annuels seront à prendre obligatoirement sur les périodes de vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide la création d'un emploi d'animateur, non titulaire, à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 août 2015,

- ✓ dit que ce poste est créé conformément à l'article 3-3,4° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée
- ✓ dit que cet emploi sera de 15h00 par semaine, lissé sur l'année civile (soit 17h hebdomadaires les semaines d'école et 10h30 les semaines de vacances scolaires). La présence sera indispensable les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h45 à 14h30, le mercredi des semaines paires de 11h45 à 13h
- ✓ dit que la rémunération correspondra à l'indice brut de 340 (indice majoré 321),
- ✓ dit que les crédits sont inscrits au budget et,
- ✓ autorise Mme le Maire à signer les actes correspondants au recrutement et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2014/60

2) *Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2014 :*

GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTE
Agent de Maitrise Principal	35 h	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	35 h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe contractuel (article 3 al.6 loi 26/01/84)	15 h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe contractuel Cantine (article 3 al.6 loi 26/01/84)	24 h 30	1
Animateur territorial contractuel (article 3-3,4° loi du 26/01/1984)	15 h	1

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération 2014/61

V - SUBVENTIONS 2014

ASSOCIATIONS	€
Ass° parents d'élèves St Saturnin / St Pierre	150
Banque Alimentaire	150
L'Accueillante (Boules en bois)	150
Cheveux d'Argent	150
Coopérative scolaire (OCCE)	150
Judo Club Mauzéen	50
Les Pierramilliens en fête	150
Sapeurs Pompiers Mauzé	75
Sapeurs Pompiers de Surgères	75
U S S P A (Foot St Pierre d'Amilly)	150
<small>(après réception du bilan financier)</small>	

Accord du Conseil Municipal pour verser les subventions ci-dessous (l'article 6574) -**Délibération 2014/62**

VI - DIVERS

- ✓ Repas des aînés aura lieu le 6 septembre 2014 à la Ferme Flamande,
- ✓ Salle des fêtes le nouveau règlement est en cours de rédaction et le tarif est revu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

Emargement :

Fanny BASTEL	Vincent COURBOULAY	Suzette BERTHOMME
--------------	--------------------	-------------------

Jackie BOISSON	Nathalie DUBOIS	Céline FEVRE
----------------	-----------------	--------------

Marie-Elisabeth GERAUD	Joëlle LARELLE	Claude MADEIRA
------------------------	----------------	----------------

Samuel PAPOT	Joaquim PEREZ
--------------	---------------